L'ABEILLE.

NOUVELLE SERIE DE L'ETAT.

Prix de l'Abonnement : $10 (Payable d'avance)

BUREAU : CHEZ MM. MAYNE & Cie, No. 51, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN 24 AVRIL 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY.

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Extrait du Journal.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi 5 avril 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et M. Ratliff au nom du comité des réclamations a soumis avant-hier à la Chambre la pétition de Z. Odom et de J. Martin, demandant certains secours contre leurs mêmes pétitions, et a demandé qu'elle fut chargée de toute considération ultérieure.

Sur motion la Chambre s'est occupée dudit rapport et l'a adopté.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et M. Wadsworth, au nom du comité des propositions et griefs auquel avait été référée la pétition de M. J. Garcia, shérif de la paroisse de Jefferson, a soumis avant-hier un rapport favorable à cette pétition.

M. Ratliff a demandé à retirer ledit rapport.

Sur motion, ledit rapport a été retiré.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a adopté ledit rapport.

Sur motion, ordonné que ledit rapport soit envoyé au Sénat.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la 3me lecture du bill intitulé :

Acte pour autoriser le shérif de la paroisse de Jefferson à vendre certains biens appartenant à l'Etat.

Ledit bill a subi sa 3me lecture, et après dispense de ses règles a été chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion, ordonné qu'il soit permis à MM. Benjamin, Bienvenu, Bouligny, Bordelon, Brashear, Clark, Coffee, Courtillon, Culbertson, Delassus, Edwards, Farmer, Foley, Flucker, Gaudet, Guilbeau, Heath, Hunt, McNeil, Morgan, Munson, Nicholls, Newport, O'Bryan, Orr, Ratliff, Rogers, Scott et Winchester de retirer leurs votes contre la pétition de M. J. Garcia, shérif de la paroisse de Jefferson, et qu'il soit chargé de faire rapport à la présente session.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et M. Wadsworth, au nom du comité des propositions et griefs auquel avait été référée la pétition de M. J. Garcia, shérif de la paroisse de Jefferson, a fait rapport favorable à cette pétition.

Sur motion, ordonné que ledit rapport soit envoyé au Sénat.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et M. Clark a été appelé au fauteuil.

Sur motion, ordonné qu'il passe tel qu'il a été amendé et soit intitulé : Acte relatif aux livres d'Etat concernant les domaines publics et aux autres livres relatifs aux terres publiques.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et de demander son concours aux amendemens de la Chambre.

Sur motion de M. Ratliff, ordonné qu'un membre soit nommé du comité des dépenses casuelles, en remplacement de M. Ambert absent pour cause de maladie.

L'orateur a nommé M. Culbertson.

Par un message du Gouverneur par M. Ledoux son secrétaire intime, la Chambre a été informée qu'il avait signé et approuvé le 1er avril courant, les bills et résolutions qui suivent, savoir :

Acte pour incorporer la société mécanique-chirurgicale de la Louisiane.

Acte pour autoriser le transfert des personnes et des propriétés de certains mineurs dans l'Etat du Mississippi.

Acte pour autoriser les citoyens de la paroisse de Calcasieu à faire choix du siége de justice de la dite paroisse et à y transporter la maison de cour, la geôle et les autres édifices publics.

Acte relatif aux propriétés des mineurs résidant hors de l'Etat de la Louisiane.

Acte pour autoriser l'annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse Jefferson à nommer un deputé.

Acte relatif aux dépositions des témoins en certains cas.

Résolution requérant le surveillant des travaux publics d'employer un des bateaux de l'Etat et un nombre suffisant de travailleurs à l'enlèvement des obstructions qui gênent la navigation du bayou Vermillion, et

Acte pour créer et établir la paroisse de De Soto et pour d'autres objets.

Par un message du Sénat transmis par M. H. Davis son secrétaire, la Chambre a été informée que le président du Sénat avait signé les bills et résolutions qui suivent :

Acte pour exempter l'orgue de l'église St. Patrick d'être saisie pour dettes de la corporation de la dite église.

Acte pour autoriser l'annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans et les annotateurs des hypothèques des diverses autres paroisses de cet Etat à cancelier certaines hypothèques.

Acte pour autoriser le paiement de certaines sommes aux personnes y mentionnées.

Et, résolution autorisant la main levée du cautionnement et des hypothèques fournis par M. F. Gardère ex-désorrier pour la fidèle exécution de ses devoirs.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait soumis aujourd'hui à l'approbation du Gouverneur les susdits bills et Résolutions.

Par le même message, la signature de l'Orateur a été demandée au bill intitulé : Acte pour créer deux districts additionnels d'élection dans la paroisse de De Soto.

Par le même message, la Chambre a été informée que le Sénat a donné son concours au bill intitulé : Acte pour accorder à R. N. Wood et Thomas Cochran le privilége de tenir un bac sur la rivière Tensas, et pour d'autres objets.

La Chambre a été également informée du concours du Sénat avec amendemens à la résolution ordonnant la distribution aux diverses paroisses de cet Etat des copies du Code Civil, fournies par le gouvernement général.

Le concours de la Chambre a été demandé auxdits amendemens.

Par le même message le concours de la Chambre a été demandé aux bills suivans : &c.

Acte pour pourvoir au siége de justice de la paroisse de Tensas, et

Acte pour pourvoir à l'extinction de la dette publique.

Sur motion de M. Hunt, la Chambre s'est occupée du bill du Sénat intitulé :

Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour pourvoir à la liquidation des banques, approuvé le 14 mars 1842. Lequel bill avait passé définitivement et avait été soumis à la reconsidération le 31 mars dernier et ensuite avait été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Pendant la discussion, M. Brewer a fait la motion de déposer ledit bill inclinitivement sur le bureau.

Sur la question d'adoption de ladite motion, M. Benjamin a demandé l'appel nominal et il a paru que: MM. Blanchard, Bordelon, Brewer, Chiis, Courtillon, Culbertson, Delassus, Flucker, Guilbeau, Howell, Morgan, Munson, O'Bryan, Rogers et Wilson avaient voté dans l'affirmative—15 oui, et que MM. Allen, Benjamin, Brashear, Clark, Coffee, Edwards, Foley, Gaudet, Heath, Hunt, McNeil, Nicholls, Newport, Ogden, Orr, Philips, Ratliff, Robertson, Stille, Voorhies et Winchester avaient voté dans la négative—22 non.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

M. Hunt a fait la motion que la Chambre passe définitivement ledit bill.

Sur la question d'adoption de ladite motion, M. Brewer a demandé l'appel nominal et il a paru que: MM. Benjamin, Briant, Bordelon, Brashear, Clark, Edwards, Foley, Gaudet, Heath, Hunt, McNeil, Nicholls, Newport, Ogden, Orr, Philips, Ratliff, Robertson, Stille, Voorhies et Winchester avaient voté dans l'affirmative—21 oui; et que MM. Blanchard, Brewer, Chiis, Coffee, Courillon, Culbertson, Delassus, Flucker, Guilbeau, Howell, Morgan, Munson, O'Bryan, Rogers et Wilson avaient voté dans la négative—16 non.

Les votes étant également divisés et l'Orateur ayant voté dans l'affirmative, en conséquence ledit rapport a été adopté.

Sur motion, ordonné que la 2de. lecture dudit bill soit renvoyée à demain.

L'Orateur a soumis à la Chambre un mémoire du Lieutenant de Washington, demandant la passation d'une loi amendant l'acte du 19 mars 1842, concernant l'organisation et la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles, et M. Benjamin, au nom du comité de conférence a soumis sur le désaccord des deux Chambres sur le bill intitulé : Acte pour diviser l'Etat en districts congressionels, a soumis le rapport suivant :

Votre dit comité de conférence nommé sur les 1re. et 2de. motion du bill diviant l'Etat en districts congressionels, recommande la division suivante :

Le 1er. district se composera de la municipalité No. 1 et la municipalité No. 3 de la Nouvelle Orléans, le comté Terre-bonne et les paroisses St. Bernard et Plaquemines.

Le 2d. district se composera de la municipalité No. 2 de la Nouvelle-Orléans et de cette partie de la municipalité d'Orléans située au la rive droite du Mississipi, et des paroisses Jefferson, St. Charles, St. John-Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Sect. 3. Il est de plus décreté, &c. Qu'à l'avenir, aucun acte des électeurs pour les Représentans au Congrès, les votans seront tenus d'être citoyens de la paroisse et Orléans située sur la rive droite du Mississipi, et qu'ils donneront leurs votes pour Représentant au susdit district dans la paroisse de Jefferson.

Le tout vous est respectueusement soumis.

[Signé] E. SPARROW,
Rapporteur du Sénat.

[Signé] J. P. BENJAMIN,
Rapporteur de la Chambre.

Sur motion ordonné que ledit rapport soit adopté.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et d'y demander son concours.

Sur motion, ordonné qu'il soit permis à MM. Benjamin, Bordelon, Brashear, Brewer, Chiis, Coffee, Courillon, Culbertson, Delassus, Edwards, Farmer, Foley, Flucker, Gaudet, Guilbeau, Heath, Hunt, McNeil, Morgan, Munson, Nicholls, Newport, Orr, Philips, Ratliff, Rogers, Voorhies, Wilson et Winchester avaient voté dans l'affirmative—16 oui, et que MM. Allen, Benjamin, Blanchard, Clark, Coffee, Courillon, Culbertson, Delassus, Edwards, Farmer, Flucker, Howell, Morgan, Nicholls, Newport, Ogden, Orr, Philips, Ratliff, Robertson, Stille, Voorhies et Winchester avaient voté dans la négative—22 non.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

M. Hunt a fait la motion que la Chambre passe définitivement ledit bill.

Sur la question d'adoption de ladite motion, M. Brewer a demandé l'appel nominal et il a paru que: MM. Benjamin, Briant, Bordelon, Brashear, Clark, Edwards, Foley, Gaudet, Heath, Hunt, McNeil, Morgan, Nicholls, Newport, Ogden, Orr, Philips, Ratliff, Robertson, Stille, Voorhies et Winchester avaient voté dans l'affirmative—21 oui; et que MM. Blanchard, Brewer, Chiis, Coffee, Courillon, Culbertson, Delassus, Flucker, Guilbeau, Howell, Munson, O'Bryan, Rogers et Wilson avaient voté dans la négative—16 non.

En conséquence, ledit bill passe tel qu'il a été amendé et est renvoyé au Sénat.

Sur motion, ordonné que le bill passe et soit intitulé : Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour augmenter le revenu de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 26 mars 1842 et pour d'autres objets, lequel bill avait été rapporté ce matin par un comité spécial et avait été fixé à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Pendant la discussion de la 2de section qui est conçue en ces termes :

Sect. 2. Il est de plus decreté, &c., Que les taxes maintenant imposées par les lois existantes de cet Etat, seront augmentées en y ajoutant pour l'année 1843, vingt cinq pour cent. Bien entendu que rien de ce qui est contenu dans la présente section n'affectera, ni sur les rentes, l'encan telles qu'elles sont réglées dans la première section du présent acte.

M. Clark a présenté le proviso suivant : Pourvu que la taxe d'Etat sur les terres dans la paroisse d'Ouachita-Baton-Rouge, n'excèdera pas la somme de quinze cents piastres.

Sur la question d'adoption du dit proviso, l'appel nominal a été demandé et il a paru que : MM. Clark, Howell, O'Bryan et Orr avaient voté dans l'affirmative—4 oui, et que MM. Benjamin, Briant, Bienvenu, Bordelon, Brashear, Brewer, Chiis, Coffee, Courillon, Culbertson, Delassus, Edwards, Farmer, Foley, Flucker, Gaudet, Guilbeau, Heath, Hunt, McNeil, Morgan, Munson, Nicholls, Newport, Ogden, Philips, Ratliff, Rogers, Voorhies, Wilson et Winchester avaient voté dans la négative—31 non.

En conséquence ledit proviso a été rejeté.

M. Clark a présenté le proviso suivant à la suite section : pourvu qu'aucune taxe additionnelle ne soit imposée à la paroisse de Ouest-Baton-Rouge, dûrant les trois années subséquentes à celle présente, la question présentée à ces amendemens ayant été présentée, la question présentée à ces amendemens ayant été présentée, la question présentée à ces amendemens ayant été présentée